

Compte-rendu CSAL du 18/01/2023

À l'ordre du jour de ce premier comité social d'administration local (seconde convocation) :

- Lecture liminaire
- Emplois.
- Ponts naturels.
- Trésorerie Amendes
- COM

Boycott de 1ère convocation et liminaire

La CGT FIP 77 et Solidaire FIP 77 ont décidé de boycotter la 1ère convocation à ce CSAL.

Pour la CGT FIP 77 deux raisons :

- 1) L'ordre du jour du CSA de par le volet suppressions de postes. Non entendable et non négociable pour la CGT
- 2) La tenue d'une instance ne comportant pas de règlement intérieur et n'apparaissant pas à l'ordre du jour.

Liminaire CGT FIP 77 pour la seconde convocation :

Madame la Présidente,

L'année 2023 sera-t-elle une année de conflit social de grande ampleur ? Nous le pensons lorsqu'on voit un gouvernement Macron-Borne passer en force sur projet de réforme des retraites rejeté par 70 % des Français, une Réforme régressive, qui reculera l'âge de départ à la retraite à 64 ans avec une augmentation de la durée de cotisation.

Pour la CGT finances publiques 77, ce projet de réforme n'est aucunement négociable et doit être rejeté dans son intégralité. Nous la considérons comme injuste, violente et inutile et nous démontrerons qu'un autre projet est possible. Nous agents des finances publiques savons mieux que personne comment le financer et où aller chercher l'argent, car ce sont bien les questions du partage des richesses et du temps de travail qui sont posées.

Nous travaillons pour vivre et nous ne vivons pas pour travailler!!

Pour la 1ère fois toutes les organisations syndicales font front commun pour anéantir le projet de notre président, faire entrer notre système solidaire dans une politique économique néo-libérale.

Les organisations syndicales Finances Publiques ne dérogeront pas et appellent dors et déjà les agents de Seine et Marne à se mobiliser massivement demain et au-delà.

Aujourd'hui est convoqué le premier comité social d'administration local (CSAL) de la Ddfip 77.

Nous sommes tout d'abord très surpris, car l'ordre du jour ne comporte pas l'examen d'un règlement intérieur pour le CSA. Surtout que le règlement intérieur type, des CSA Fonction Publique, ne sera présenté et soumis à concertation en Conseil supérieur de la Fonction Publique que le 30 janvier 2023.

Alors pourquoi une telle urgence?

Certes, vous nous direz, l'article 84 III du décret 1427 relatifs aux Comités sociaux d'administration prévoit que la tenue d'un CSAL sans règlement intérieur est possible, mais il rappelle également que les modalités de la réunion doivent cependant être définies dans le 1er point à l'ordre du jour.

Force est de constater que vous ne faites aucune application de cet article pour cette 1ère instance. Notre Ministère nous a habitué à changer les règles en cours de partie... mais c'est bien la première fois qu'une instance se déroule en dehors de tout cadre légal!

Nous le comprenons, il s'agit bien vite, vite de formaliser la curée sur les emplois publics au Ministère et à la DGFIP, quitte à être hors la loi !

Par conséquent, nous vous informerons la CGT Finances Publiques 77 conteste dors et déjà toute légitimité quant aux décisions qui pourraient y être prises.

Pour revenir à l'ordre du jour, dont le principal point concerne, comme à l'accoutumée, les suppressions d'emplois. Ce CSAL examinera donc « l'évolution départementale » de -39 emplois pour le département !

En comparaison, la grande fierté du Ministre et du DG de ne supprimer que 850 suppressions d'emplois pour 2023, est une véritable indécence. En réalité, ce sont bien 1352 suppressions que subira la DGFIP si on prend en compte les 684 emplois transférés au profit des services compétence nationale et les directions nationales et spécialisées ».

La DGFIP est déjà malade! Et vous continuez d'entretenir la gangrène.

39 suppressions d'emplois... qui devront être entérinées à l'issue de cette nouvelle instance pour le département.

Et cette année encore, ce sont les B et les C prélevés dans les SIP qui paient la note ! 12 suppressions qui s'ajoute déjà au 12 de l'année précédente... Mme la Directrice, nos collègues vous posent la question.. mais qu'avons-nous fait pour mériter cela ? N'avez-vous donc aucune limite ?

Vous justifiez ces suppressions par ces fallacieux « gains de productivité » réalisés par la fin de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle qui diminuent encore plus les effectifs des SIP.

Pourtant la réalité du terrain est tout autre, nous sommes noyés par le travail!

Nous vous le disons, Mme la Directrice, les agents n'en peuvent plus! Déjà débordé par les missions courantes, épuisées par les contraintes managériales de la statistique « à tout prix », harcelé par les dizaines d'e-formations infaisables, et la perte du sens de nos missions de plus en plus palpable... la charge mentale n'est plus tenable.

Pire vous vous félicitez, en conférence de presse, lundi 16 janvier que les agents des Finances prennent en charge avec brio, les chèques énergies et jusqu'au 28 février les « primes carburant » ?

Est-ce une provocation à l'égard des agents ?

Cela ne suffisait-il pas de nous contraindre à absorber les renforts téléphoniques des centres de contacts lors des campagnes déclaratives ? Centres de contact qui au demeurant ont été mis en place pour alléger les services territoriaux, c'est le monde à l'envers et pour les agents notre administration n'est plus crédible.

Vos arguments arguent que la DGFIP n'a plus besoin de ces B et de ces C, chose étonnante quand on constate le nombre de refus de congés, de télétravail ou de formation professionnelle, au nom de la nécessité de service, devenus désormais la norme pour les agents des SIP.

Quant à la relocalisation, elle vide insidieusement les SIE, les SPFE et les PCR de leurs effectifs. 14 emplois prélevés! Conséquence du NRP... et pourtant, c'était la main sur le cœur qu'on nous promettait que cette réforme ne supprimerait pas les emplois.

Oui cette administration n'est plus crédible et ce n'est plus acceptable!

Le CSAL présente également le contrat d'objectif et de moyens 2023/2027.

Il est constaté que la transformation numérique est mise en avant; recours à l'intelligence artificielle, à la transformation, au redéploiement d'emplois, pire encore à l'accompagnement dans la conduite du changement.. en soit, pour les agents, beaucoup trop d'éléments dans cette feuille de route qui n'augurent rien de bon pour eux, pour leurs missions et pour le sens donné à leur travail!

Pour eux c'est l'incertitude qui règne sur l'avenir même de la DGFIP, la pérennité de nos structures et de nos emplois et cela engendre un climat de plus en plus anxiogène dans les services.

Et dire qu'on souhaiterait aujourd'hui nous faire travailler deux ans de plus!!

Pour la CGT FIP 77, ce carnage doit cesser avant que la DGFIP ne soit trop malade pour s'en relever.

Nous sommes confrontés chaque jour aux conséquences de ces projets destructeurs à la foi dans nos métiers mais aussi en tant que citoyen.

Nous devons faire machine arrière et revendiquons :

— Le maintien de ces 39 emplois pour le 77!

Un recrutement massif d'agents titulaires pour compenser les 10 années de prélèvements d'emplois injustifiés.
Le retour à un véritable réseau de proximité et de pleine compétence.

Pour conclure, de nouvelles modalités d'accueil seront expérimentées pour la trésorerie de Seine et Marne amendes avec la fin de l'accueil physique, l'optimisation de l'accueil téléphonique et l'incitation des e-contacts.

Ce projet s'accompagne de distributions de fiches de prises de rendez-vous par les autres services de la DDFIP, mission qui s'ajoute aux multiples tâches qui sont déjà dévolues aux différents services d'accueil.

Il faut aussi signaler une autre charge de travail qui sera le report de personnes qui viendront physiquement à la trésorerie amendes, qui trouveront porte close et iront grandir les files d'attente de l'accueil de la cité administrative en particulier.

Nous constatons que 2 postes seront créés pour ce service, cela pourrait être une bonne nouvelle, mais il faut que cette décision soit suivie d'effets par l'affectation d'agents sur ces postes, rappelons qu'a ce jour, la trésorerie de Seine et Marne amendes est déjà déficitaire de 2,6 agents.

S'agissant les ponts naturels, les collègues doivent pouvoir disposer de leurs congés annuels comme ils l'entendent, sans contrainte. C'est pourquoi la CGT finances publiques 77 demande que vous leur accordiez puisque vous décidez de fermer les services, une autorisation d'absence pour couvrir chaque pont naturel.

Approbation du PV du CTL du 18/03/2022 :

Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales (Solidaires, CFDT, CGT et FO).

Emplois

Suppressions d'emplois 2023 (pour avis) :

Services	Sites	Afipa	IP		IDIV CN	A	В	B géo	С	TOTAL
SIP	LAGNY	94"	-	1217 110	1217 011		-1		-1	-2
SIP	MELUN			+			-1		-2	
	d'un emploi taxe d'aménagement (TAM)			_			2		1	-3
dont transjert	a an emploi taxe a amenagement (TAIVI)			 					1	-5
SIP	MEAUX						-1		-2	
	d'un emploi taxe d'aménagement (TAM)			1			1			
Antenne	COULOMMIERS			+					-1	-3
/ tite till e				_						-
SIP	NOISIEL								-3	-3
SIP	MONTEREAU								-1	-1
	TOTAL SIP				12	EMPLO	IS SUPPRI	MES		
SIE	MEAUX – transfert pour relocalisations						-1		-1	
-redéploiemen	PRS pour mise en oeuvre batch de gestion acc	éléré					-1			
										-3
SIE	MELUN – transfert pour relocalisations						-1			
-financement o	éation d'un A pour l'action éco suivi entrepris	es fragiles							-1	-2
SIE	MONTEREAU – transfert pour relocalisations						-1			-1
SIE	ROISSY (Roissy/Lagny/Noisiel)				1					
– transfert pou	relocalisations (Roissy)					-1	-1			-2
	TOTAL SIE				8 E	MPLOI	S SUPPRII	MES		
SGC	CHELLES								-1	-1
SGC	MEAUX						-1			-1
SGC	MELUN						-1			-1
SGC	FONTAINEBLEAU						-1			-1
SGC	PROVINS								-1	-1
	TOTAL SGC				5 E	MPLOI	S SUPPRII	MES		
PCE	FONTAINEBLEAU -au titre modernisation des p	rocess				-1				-1
PCE	LAGNY -au titre modernisation des process						-1			-1
	TOTAL PCE				2 E	MPLOI	S SUPPRII	MES		
PCRP	MELUN – antenne Fontaibleau									
	relocalisations					-1				-1
PCRP	SENART -antenne Lagny									1
	relocalisations						-2			-2
PCRP	MELUN – antenne Provins									
– transfert pou	r relocalisations						-1			-1
ſ	TOTAL PCRP			1	4 E	MPLO	S SUPPRII	MES		ı
SPFE	MELUN – transfert pour relocalisations					-1	-1			-2
	e productivité et renforcement Tréso Amende				9	-1	-1		-1	-2
-au titre gains (de productivite et remorcement Treso Amende	S							-1	-1
SPFE	MEAUX – transfert pour relocalisations						-1		-1	-2
CONTROL STATE	e productivité et renforcement Tréso Amende	c					-1		-1	-1
-au titi e gailis t	TOTAL SPFE	3			6 F	MPIOI	S SUPPRIN	MES	-1	-1
	IOIALGITE					LOI	JONERII			I
SIA					y.		-1			-1
PTGC	PROVINS							-1	3	-1
PTGC	MELUN		1					-		1
ROISSY	GARDIEN CONCIERGE								-1	
TRESORERIE A	- 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.								2	2
PRS	MELUN						1		_	1
	SPITALIERE SUD MELUN			1			-			1
	O BASSEE MONTOIS				-1					-1
DIRECTION		1		-4	-1	1	***			-3
	9				_	-				
		1	1	3	-1	-3	-18	-1	-15	39

Pour répondre à notre liminaire concernant le point suppressions d'emplois. La Direction indique ne pas partager le point de vue de la CGT FIP 77. Elle indique que les suppressions de poste 2023 sont plus faibles que les années précédentes et que les SIP et SIE doivent supporter la quasi-totalité de ses suppressions du fait de l'évolution de leurs missions (fermetures accueil AP, fin de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle).

De même, la Direction indique que les suppressions de postes au sein des SGC sont là pour tendre à l'équilibre afin de ne pas trop ponctionner les SIP et SIE.

La CGT a alerté la Direction quant à la réalité du terrain. Même si la taxe d'habitation et les accueils physiques l'après-midi ont disparu, la quantité de travail reste identique (mise à jour TH, RDV physique et téléphonique) et les suppressions de postes des années précédentes commencent à épuiser les agents restants. Notamment les agents en accueil de proximité particulièrement en souffrance.

De plus, des missions essentielles sont laissées de côté comme le contrôle fiscal (particuliers comme professionnels) qui garantissent pourtant des recettes supplémentaires pour le bien commun et la certitude d'une justice fiscale pour toutes et tous.

La Direction réaffirme que la protection et le bien-être des agents sont leur priorité (accompagnement, matériel et gestion des collectifs de travail).

Elle insiste auprès de la CGT pour comprendre que de toute façon il faut bien ponctionner quelque part...

VOTE CSAL: CONTRE (Solidaire, CGT, FO), Abstention (CFDT/CFTC).

Ponts naturels 2023

Sur les deux ponts proposés pour 2023 (vendredi 19 mai/ lundi 14 août), seul le lundi 14 août a été retenu initialement par la Direction.

Revendications OS:

Les OS ont proposé l'octroi du 2nd pont naturel financé par la Direction, par le biais d'une seconde autorisation d'absence exceptionnelle, en remerciement du service rendu par les agents qui ont malgré les suppressions de postes prient en charge de nouvelles missions (aide aux entreprises, chèque énergie, prime carburant, renforts téléphonique aux centres de contacts).

Réponse Direction:

Après réflexion la Directrice décide exceptionnellement de fermer les centres des Finances le 19 mai à la condition que ce jour soit financer par les agents. Elle réfute son financement par une autorisation d'absence offerte par la Direction indiquant qu'elle n'a pas le pouvoir au niveau local de l'accorder!!

L'effort de la Directrice à accorder un second pont naturel a bien été remarqué par les OS. Cependant, les OS ont dénoncé le refus caractérisé de la Directrice d'offrir réellement une journée d'absence à ses agents. La CGT a réaffirmé qu'aucun congé (y compris les ponts naturels) ne doivent être imposé aux agents.

Dans cet esprit un vote contre a été prononcé par l'ensemble des OS concernant ces deux ponts imposés financés par les agents.

VOTE : CONTRE à l'unanimité.

Trésorerie amendes de Melun

<u>Trésorerie Amendes : mise en place d'une expérimentation sur l'aménagement des modalités d'accueil du public (pour information) :</u>

Pour des raisons sécuritaires et sanitaire, la Trésorerie Amendes sera totalement fermée au public de janvier à juin 2023. Son emplacement, la sécurisation du bâtiment et l'impacte sur le voisinage ont contraint la Direction à fermer les portes de la Trésorerie temporairement, le temps d'expérimenter une nouvelle gestion des missions effectuées.

L'accueil téléphonique et les e-contacts, et l'accueil uniquement sur RDV seront favorisés.

Les usagers de ce service seront informés par voie d'affichage à l'entrée de la trésorerie et auront à disposition un formulaire de prise de RDV téléphonique à remplir.

Ce formulaire pourra également être délivré par les autres services de la DDFIP 77.

L'expérimentation sera effectuée sur 3 mois.

Revendications:

La CGT a indiqué que la fermeture de l'accueil au public n'est pas satisfaisante. Cependant, au regard de la sécurité et du bien-être des agents, cette mesure leurs convients, excédés par les incivilités des usagers.

La CGT a fait part de son inquiétude quant au déport des usagers Amendes vers les autres sites du département, notamment vers la cité administrative de Melun et alerte sur des possibles incivilités et agressions.

De même nous avons souligné qu'il est essentiel pour garantir la sécurité des agents et la qualité du service public, qu'une communication sur la fermeture et les procédures à suivre soit adressé aux agents (via Ulysse) et aux usagers (impôts.gouv et google).

nous avons demandé si la Direction était à la recherche d'un nouveau local pour la Trésorerie Amendes afin que la situation de fermeture au public reste bien temporaire.

Réponses de la Direction :

- Sur le point sécurité de l'ensemble des agents de la DDFIP 77, la Direction, selon elle, sera prompte à agir si une telle situation se produisait, et réévaluera le dispositif mis en place si besoin.
- Pour l'instant, aucun local adapté à ce service n'a été trouvé.
- La Direction s'est engagée à informer via Ulysse et les canaux usagers de la fermeture de la trésorerie Amendes.

Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

<u>Premiers documents d'orientation en vue du contrat d'objectifs et de moyens (pour information et échanges) :</u>

La Direction a exposé les nouvelles orientations de la DGFIP pour les années à venir. La question de l'écologie a initié un débat.

La CGT et Solidaire ont pointé l'incohérence entre la perte de centres des finances de proximité (éloignements des agents-empreinte carbone) et l'implantation du tout numérique (un mail pollue bien plus que le papier). De même, l'amélioration écologique et économique de la DGFIP doit se faire par le bien-être et la sécurité des agents sur leurs postes de travail par la rénovation des bâtiments mal isolés ou dangereux.

La Direction répond qu'elle n'a pas le budget pour effectuer une rénovation des bâtiments à grande échelle. De même elle indique qu'un mail ne pollue que lorsqu'il est envoyé à l'autre bout du monde...

Questions diverses

Formation professionnelle:

1) E-formations:

La CGT a fait part des difficultés pour les agents de suivre leurs nombreuses e-formations et demande qu'une organisation a part entière, soit mise en place dans les services pour permettre aux agents de les suivre

La CGT a dénoncé les messages intempestifs et autoritaire de Mme Renard, référente relations publiques. Nous avons rappelé que son invitation à participer à un Webinaire sur les pauses déjeuners n'est pas acceptable. Les agents ont droits de profiter de leurs pauses.

2) Formations physiques:

Nous avons rappelé que la formation professionnelle est un droit et que la communication des chefs de services la concernant est très inégale. De même beaucoup d'agents se voient refuser leurs demandes, du fait du télétravail et de la nécessité de service. Celle-ci ne doit en aucun cas devenir la norme.

Pour cela le protocole télétravail est clair, les télétravailleurs doivent être rappelés pour permettre aux agents qui le demandent de suivre leurs formations afin de maintenir les effectifs sur site.

Réponses Direction:

La Direction prend note de ces informations et verra à améliorer ses points.

Vos Elus au CSAL:

Morgane LAURAND – Didier CARON – Claudine BELROSE – Philippe COLLET convoqué en qualité d'expert Sylvie RISACHER